



Organisation du colloque *Villes, migrations et droit international* et publication des actes

En 2015, le LADIE, le Centre de droit international de Nanterre (CEDIN- EA 382) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et le Laboratoire Forces du droit (EA4387) de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis, ont lancé un programme de recherche sur Les villes et le droit international (<https://vdicil.org>), dont l'objet est de proposer et de mener une nouvelle réflexion sur l'articulation du pouvoir dans la société internationale contemporaine par le biais de l'étude juridique du rôle croissant des villes sur la scène internationale. Ce programme a déjà structuré des recherches thématiques : "Les villes et droit international", à Nanterre, en 2016, "Villes, violence et droit international", en 2017 à Nice (avec une participation du CEPAM dans le cadre de l'Axe 3 MSHS), "Villes, développement durable et droit international", en 2018, à l'Hôtel de ville de Paris.

Cette année, le projet de recherche porte sur « Villes, migrations et droit international ». Il s'agit, dans une perspective pluridisciplinaire, d'analyser l'action des villes en matière d'accueil et de protection des migrants, l'impact du droit international sur les zones urbaines confrontées à des flux migratoires, ou encore les propositions de ces villes en matière d'adaptation ou d'évolution du droit international.

Le choix de cette thématique, pour l'année 2018-2019, correspond à un axe stratégique majeur du LADIE, de l'ERMES et de l'URMIS, associés depuis plus d'un an dans le cadre du parcours de Master *Migrations Studies*.

En 2015, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies estimait que plus de la moitié de la population mondiale résidait dans des centres urbains et que 66 % de la population mondiale serait citadine en 2050. Les migrants contribuent pour beaucoup à ce déplacement vers les villes à l'échelle mondiale et l'Organisation Internationale des Migrations souligne que la majorité des migrants est basée dans des centres urbains (International Organization for Migration (IOM), *World Migration Report 2015: Migrants and Cities, New Partnerships to Manage Mobility*).

Il s'agit donc d'orienter l'analyse en droit des migrations à l'échelon des villes -villes frontières, villes refuges, villes carrefours-, apportant une approche novatrice par rapport à celles qui portent sur des enjeux nationaux.

De nombreuses autorités et communautés urbaines ont été par exemple des pionnières dans la protection et l'intégration des migrants. Dans ce contexte, les autorités infranationales, en particulier les conseils municipaux des grandes villes, ont développé des politiques et des réseaux incluant d'autres acteurs non étatiques (entreprises, syndicats, OI, ONG...) qui participent directement à ces politiques et constituent souvent des sources créatives d'initiatives en matière de gestion de la migration.

Les problématiques sont multiples, interrogeant les régimes juridiques des droits l'homme, de protection des travailleurs migrants, des réfugiés, de la santé, de la coopération en matière de développement, mais également les partenariats internationaux entre les différents acteurs et la gouvernance des migrations.

Déjà, en octobre 2016, les États membres de l'ONU avaient adopté le New Urban Agenda (NUA) lors de la Conférence Habitat III, établissant que la migration est l'un des principaux domaines de gouvernance qui nécessite une cohérence et une coordination des politiques au niveau central, local et régional, afin d'assurer une gestion adéquate de la diversité nécessaire à la cohésion sociale et indispensable au développement urbain durable.

L'adoption, en décembre 2018, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, vient d'ouvrir un champ d'analyse novateur, permettant une approche globale, avec des mesures d'encouragement et de soutien des efforts infra-étatiques, ainsi que les stratégies et les ressources dont les villes et les communautés en urbanisation rapide pourraient avoir besoin pour offrir un soutien aux migrants et à leurs communautés.

Outre les participants académiques des universités Côte d'Azur, Paris Lumières..., le colloque réunira de hauts fonctionnaires gouvernementaux, internationaux (OIM, HCR, CICR), des représentants d'autorités locales, du secteur privé et d'organisations de la société civile pour analyser la dynamique complexe de la mobilité humaine à l'échelle municipale et locale, son articulation normative et institutionnelle, la gestion des risques et la maximisation des possibilités de développement.

Programme prévisionnel
Jeudi 6 juin 2019

Matin :

Rapport introductif : C. Withol de Wenden, directrice de recherche émérite CNRS CERI Sc.po

Première table ronde : Schémas migratoires urbains et droit international

- Le droit international humanitaire et les déplacés internes dans les villes**, C. Grayson Courtemanche et A. Cotroneo, Conseillers juridiques CICR, auteurs du rapport *Displaced in Cities* (2018)
- Le droit de l'Union européenne, facteur de blocage des migrants dans des zones urbaines**, Marianne Dony, professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles, Chaire Jean Monnet de droit de l'Union européenne (à confirmer)
- Le retour des migrants dans les villes d'origine**, Jill Alpes, Sc. Po Paris, Chercheuse invitée à l'Université Libre d'Amsterdam (à confirmer)

Pause café

Deuxième table ronde : Les villes, acteurs de l'accueil et de la protection des migrants

- Etat fédéral et « Villes sanctuaires »**, Hilary Sanders, URMIS
- Villes portuaires et accueil des navires de migrants**, Andrea Caligiuri, professeur à l'Université de Macerata
- La sécurisation de périmètres urbains : des villes aux camps ?** Anne-Laure Chaumette-Vaurs, Université Paris Nanterre (à confirmer)
- La responsabilité des maires pour violation du droit national ou international**, Julie Tribolo, LADIE, UCA

Déjeuner

Après-midi :

Troisième table ronde : Les villes, acteurs du droit de la migration et du développement

- La contribution des villes au Dialogue international sur la migration de l'Organisation Internationale des Migrations**, Johan Rautenbach, Legal Counsel and Director of the Office of Legal Affairs, IOM
- La place des villes dans l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés**, Volker Türk, Haut Commissaire adjoint pour la protection
- La place du droit international des migrations dans les stratégies des acteurs locaux**, Marie Bassi, ERMES, UCA

Pause café

Quatrième table ronde : Vers des modèles municipaux de gouvernance ?

- L'intégration des migrations dans les politiques municipales**, Daniela Trucco, ERMES, UCA
- L'intégration des migrants par la politique d'interculturalité de la ville de Genève**, Michel Veuthey, Professeur associé, Webster University, Genève, Vice-Président, Institut international de droit humanitaire, Ambassadeur de l'Ordre de Malte pour lutter contre la traite de personnes
- Vers des réseaux municipaux de gouvernance des migrations ?** Association Eurocities et la Eurocities Charter on integrating Cities

Conclusions : Jean-Christophe Martin, professeur à l'université Côte d'Azur, Vice-président en charge des relations internationales UNS/UCA

Comité d'organisation :

Beaudoin (Anouche), MCF, LADIE, UNS/UCA
Forteau (Mathias), Professeur, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, CEDIN
Millet-Devalle (Anne), Professeur, directrice LADIE, UNS/UCA